



Département du LOIRET

Commune de Saint-Cyr-en-Val  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à 18h15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Vincent MICHAUT, Maire.

**Nombre de conseillers :**

- en exercice :	23
- présents :	18
- absents :	05
- pouvoirs :	04
- votants :	22
- pour :	20
- contre :	2
- abstention :	0

**Date de convocation :**

Le 2 novembre 2022

Etaient présents :

Mesdames RENAUD, RIBEIRO, PEIXOTO, SOREAU, COULMEAU, NICOULAUD.

Messieurs MICHAUT, VASSELON, NICOULAUD, CHABASSOL, TOUSSAINT, POUGET, GABEAU, BERTHIER, MARSEILLE, DELPLANQUE, GIRBE, LETOURNEUR

Etaient absents : Mesdames DURAND, GADOIS, MELINE  
Messieurs PINTO, PREVOT

Pouvoirs : M. PINTO donne pouvoir à M. TOUSSAINT  
M. PREVOT pouvoir à Mme PEIXOTO  
Mme DURAND donne pouvoir à Mme RENAUD  
Mme GADOIS donne pouvoir à M. NICOULAUD

Secrétaire de séance : Mme NICOULAUD

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

---

**Objet : FINANCES – BUDGET 2022 – Décision modificative n° 1**

---

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,*

*Vu la délibération n° 4-22 en date du 17 janvier 2022 portant sur le Budget Primitif 2022 de la Commune ;*

*Vu la délibération n° 49-22 en date du 9 mai 2022 approuvant l'affectation du résultat 2021 ;*

*Vu la délibération n° 50-22 en date du 9 mai 2022 portant approbation du Budget Supplémentaire 2022 ;*

*Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale réunie le 24 octobre 2022,*

La décision modificative n° 1/2022 du Budget de la Commune procède à des ajustements sur des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement tels que décrits ci-dessous et détaillés en annexe :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr>), faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

## En section Fonctionnement :

SECTION FONCTIONNEMENT					
SENS	CHAP.	LIBELLE	Total prévu	DM 1	TOTAL prévu + DM 1
D	011	Charges à caractères générales	1 830 695,61 €	-86 793,54 €	1 743 902,07 €
D	012	Charges de personnel et frais assimilés	3 023 700,00 €	196 324,60 €	3 220 024,60 €
D	014	Atténuations de produits	52 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €
D	023	Virement à la section d'investissement	464 839,62 €	0,00 €	464 839,62 €
D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 246,72 €	0,00 €	182 246,72 €
D	65	Autres charges de gestion courante	492 618,66 €	-7 000,00 €	485 618,66 €
D	66	Charges financières	109 006,23 €	0,00 €	109 006,23 €
D	67	Charges spécifiques	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
D	68	Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>6 166 106,84 €</b>	<b>102 531,06 €</b>	<b>6 268 637,90 €</b>
SENS	CHAP.	LIBELLE	Total prévu	DM 1	TOTAL prévu + DM 1
R	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	562 778,60 €	0,00 €	562 778,60 €
R	013	Atténuations de charges	39 256,05 €	41 124,50 €	80 380,55 €
R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 991,20 €	0,00 €	7 991,20 €
R	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	624 106,89 €	7 700,94 €	631 807,83 €
R	73	Impôts et taxes	1 038 976,00 €	0,00 €	1 038 976,00 €
R	731	Fiscalité locale	2 955 304,00 €	26 318,45 €	2 981 622,45 €
R	74	Dotations et participations	705 694,10 €	16 544,49 €	722 238,59 €
R	75	Autres produits de gestion courante	227 000,00 €	10 842,68 €	237 842,68 €
R	77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>6 166 106,84 €</b>	<b>102 531,06 €</b>	<b>6 268 637,90 €</b>

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

En section Investissement :

SECTION INVESTISSEMENT					
SENS	CHAP.	LIBELLE	Total prévu	DM 1	TOTAL prévu + DM 1
D	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 550 684,68 €	0,00 €	1 550 684,68 €
D	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 991,20 €	0,00 €	7 991,20 €
D	10	Dotations, fonds divers et réserves	57 187,72 €	543,20 €	57 730,92 €
D	16	Emprunts et dettes assimilées	221 256,37 €	0,00 €	221 256,37 €
D	20	Immobilisations incorporelles	45 913,50 €	43 740,00 €	89 653,50 €
D	204	Subventions d'équipement versées	248 827,13 €	45 474,87 €	294 302,00 €
D	21	Immobilisation corporelles	1 136 920,93 €	-8 395,11 €	1 128 525,82 €
D	23	Immobilisations en cours	613 642,72 €	0,00 €	613 642,72 €
<b>TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>3 882 424,25 €</b>	<b>81 362,96 €</b>	<b>3 963 787,21 €</b>
SENS	CHAP.	LIBELLE	Total prévu	DM 1	TOTAL prévu + DM 1
R	021	Virement de la section de fonctionnement	464 839,62 €	0,00 €	464 839,62 €
R	024	Produits de cessions	814 700,00 €	0,00 €	814 700,00 €
R	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	182 246,72 €	0,00 €	182 246,72 €
R	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 518 128,71 €	81 362,96 €	1 599 491,67 €
R	13	Subventions d'investissement	552 509,20 €	0,00 €	552 509,20 €
R	16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €
<b>TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>3 882 424,25 €</b>	<b>81 362,96 €</b>	<b>3 963 787,21 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité;

### DECIDE

- **D'INSCRIRE** une enveloppe supplémentaire en dépenses et en recettes d'investissement,
- **DE REALISER** des mouvements de crédits en dépenses d'investissement,
- **D'INSCRIRE** une enveloppe supplémentaire en dépenses et en recettes de fonctionnement,
- **DE REALISER** des mouvements de crédits en dépenses de fonctionnement,
- **D'APPROUVER** les modifications budgétaires présentées ci-dessus et détaillées en annexe.

Le Secrétaire de séance,

*Nicoulant*  


Fait à Saint-Cyr-en-Val, le **10 NOV. 2022**  
 Fait et délibéré les jours mois et an que dessus  
 Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :  
 -recours administratif gracieux auprès de mes services  
 -recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le



ID : 045-214502726-20221107-107\_2022-DE